

## RESF mobilise contre le délit de solidarité

**Immigration . Les conditions des expulsions de sans-papiers sur les vols d'Air France continuent de soulever l'indignation. Témoignages.**

La tentative d'expulsion très musclée, samedi 26 mai, de Salif Kamaté (lire ci-dessous), vers Bamako, à bord d'un vol d'Air France au départ de Roissy, continue de susciter des réactions d'indignation qui dépassent celles des passagers de l'appareil et de l'équipe du cinéaste Laurent Cantet. L'affaire a même permis au Réseau éducation sans frontières, qui donnait, hier, une conférence de presse, d'apprendre qu'une Française, Marie-Françoise Durupt, passagère du Paris-Bamako du 28 avril, passera, elle, en jugement le 3 juillet, pour avoir incité « directement MM. Ibrahima Diakité et Samba Fofona, tous deux reconduits à la frontière, ainsi que les autres passagers du vol d'Air France, à la rébellion, par des cris et des discours publics en vue de faire opposer une résistance violente à des personnes dépositaires de l'autorité publique ».

Un avion, pas une prison

Marie-Françoise Durupt, dans son témoignage envoyé de Bamako, n'apparaît pourtant pas comme une meneuse incitant à la violence : elle a soixante ans, vient de perdre son père, ne pensait, à son arrivée dans l'avion, qu'à dormir. Mais elle a été indignée de voir étouffer des cris avec des coussins et refuse de payer un billet d'avion « pour un vol régulier qui sert de prison ». Elle décide donc d'agir, avec un autre passager Malien. Les boucs émissaires sont tout trouvés. Il paraît, en effet, encore difficile de mettre en examen pour rébellion tous les passagers d'un vol commercial.

Laurent Cantet, le cinéaste qui était à bord du Paris-Bamako du samedi 26 mai, confirme que les réactions de protestations étaient unanimes chez les passagers proches du siège de Salif Kamaté. « Je n'avais jamais vu de faits aussi violents dans ma vie, raconte-t-il. Le pire, ce fut quand nous sommes rendu compte, lors de l'évanouissement, que la police commençait à être débordée. D'autant que des passagers disaient : "Il est mort, il est mort." J'ai été écoeuré par cette réaction policière qui a tenté de justifier ses actes en expliquant qu'ils avaient affaire à un multirécidiviste. Il n'y a aucune situation qui puisse justifier ces méthodes. »

Sujette à caution aussi l'attitude du commandant de bord : « Il s'est tourné vers nous, vers les passagers, pour nous appeler au calme, alors que les violences étaient dans notre dos et qu'elles venaient de la police », tient à expliciter Michel Dubois, l'assistant de Laurent Cantet, passager le plus proche de Salif, débarqué et mis en garde à vue. Laurent Cantet s'interroge sur la revendication de certains des syndicats d'Air France et de RESF pour que la compagnie cesse de se faire la complice du ministre de l'Intérieur. « Le regard des passagers d'un vol commercial est une garantie que n'auront jamais les passagers d'un charter... » En attendant, effectivement, les syndicats demandent que soit respectée la sécurité des passagers que perturbent ces personnes escortées de policiers au fond de la carlingue. RESF, de son côté, réclame qu'Air France prenne ses responsabilités, cette politique étant détestable pour l'image même de la compagnie.

Atteinte au délit d'opinion

François Auguste, mis en examen pour entrave à la circulation d'un aéronef, le 2 décembre 2006, remarque que toutes les mesures prises contre les passagers concernent des personnes qui n'ont fait que « parler », « exprimer une opinion ». « Il n'y a pas que la solidarité, la citoyenneté, qui sont devenues un délit. Cela atteint le délit d'expression, le délit d'opinion, le délit de désaccord, le délit de donner un avis. Dans quelle République sommes-nous ? »

Une manifestation est d'ores et déjà prévue par RESF sur la question.

Émilie Rive